

Modalités de candidature par Affelnet lycée pour les élèves scolarisés dans les établissements médico-sociaux (EMS)

En complément de la procédure qui a été définie précédemment, cette note vise à apporter des précisions concernant les éléments à enregistrer lors de l'étape de saisie des vœux par les établissements médico-sociaux (EMS).

En effet, afin de traiter équitablement les candidats scolarisés en EMS, leurs notes obligatoires à la saisie en français, mathématiques et langue vivante 1 sont enregistrées à 8, comme pour l'ensemble des candidats n'ayant pas d'éléments de notation (cf. note technique Droit au retour en formation initiale sous statut scolaire dans le cadre d'une affectation en EPLE). L'évaluation du niveau de maîtrise des composantes du socle est laissée à la libre appréciation de l'EMS. Pour information, trois composantes du socle sont à remplir obligatoirement pour le calcul du barème : les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les représentations du monde et de l'activité humaine.

Par ailleurs, lors de cette campagne d'affectation, tous les élèves scolarisés en EMS doivent déposer un dossier de demande de priorité médicale (cf. note technique Préparation à l'affectation dans le second degré des jeunes en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant). Dans ce cadre, seuls les candidats pour lesquels un dossier aura été déposé à la commission médicale bénéficieront, dans Affelnet, du traitement prenant en compte cette situation.

Rappel de la procédure de saisie des vœux pour les EMS :

Pour rappel, au préalable, il est nécessaire de remplir la fiche préparatoire à l'affectation (annexe 4 du guide académique de l'affectation 2020) puis de demander des identifiants permettant l'accès à l'application Affelnet Lycée en se connectant sur <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-saisiesimple/do/accueil> > « s'inscrire ». Certains établissements, ayant un statut d'établissement privé hors contrat, ne sont pas autorisés à la saisie simplifiée dans Affelnet. Dans ce cas, ils envoient à la DSDEN de leur département par courriel (voir page de garde) la fiche préparatoire à l'affectation dûment renseignée, avec :

- L'évaluation du niveau de maîtrise des composantes du socle de **fin de cycle 4**
- Le code UAI de l'établissement
- L'INE de l'élève, si possible

La saisie des vœux dans Affelnet sera alors faite par l'administration. Le bordereau de saisie des vœux sera envoyé aux EMS afin qu'ils vérifient la conformité de la saisie et qu'ils fassent signer les représentants légaux.

Eléments à saisir :

Conformément aux éléments ci-dessus, lors de la saisie des vœux, les EMS ou la DSDEN renseignent Affelnet lycée avec les éléments suivants :

Pour les candidats dont le dossier a été étudié par la commission médicale :

- Formation en cours : 3ULIS
- Évaluations par discipline : 8 en français, 8 en mathématiques, 8 en langue vivante 1, soit 8 points par discipline
- Composantes du socle de fin de cycle 4 : à définir par les EMS

Pour les candidats dont le dossier n'a pas été étudié par la commission médicale :

- Formation en cours : 3EXP
- Évaluations par discipline : 8 en français, 8 en mathématiques, 8 en langue vivante 1, soit 8 points par discipline
- Composantes du socle de fin de cycle 4 : à définir par les EMS

Publication des résultats d'affectation :

Le mardi 30 juin à partir de 14h, les EMS pourront accéder à la liste des élèves affectés, avec les mêmes identifiants que ceux utilisés pour la saisie des vœux, à l'adresse :

<https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultatsetab/>.

Pour les candidats dont les vœux auront été saisis par l'administration, la consultation des résultats individuels se fera à partir de 14 heures à l'adresse <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultats> grâce à la date de naissance et au numéro provisoire qui leur aura été attribué par l'administration, figurant sur le bordereau de saisie.